



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur et Madame Thomas et Anne-Catherine VAN HOYE-PICHA** demeurant Chemin du Grand Maître 29 à 4130 ESNEUX.

Le terrain concerné est situé **Chemin du Grand Maître, 29 à 4130 Esneux** et cadastré division 2, section A n°517A.

La demande vise les travaux suivants : **Agrandissement d'une maison unifamiliale avec construction d'un carport et abattage d'un chêne remarquable** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- la hauteur sous gouttière des volumes secondaires devrait être au moins 15% plus basse que celle du volume principal ;
- les toitures plates sur les volumes secondaires ne sont admises que comme élément de jonction ou d'articulation entre deux ou plusieurs volumes à toiture à versant ou comme élément d'intégration au terrain ;
- le bardage de ton gris foncé et gris clair ne fait pas partie de la liste des matériaux de parement autorisés par le règlement.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 09 octobre 2023 au 23 octobre 2023 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be